



COMMUNIQUE INDECOSA-CGT

Ne pas faire le lien entre le naufrage de L'« Erika »
et les profits du groupe pétrolier :
Une erreur « Total » !

Après avoir rendu public les chiffres de ses bénéfices pour ses activités sur l'ensemble de l'hexagone, Total a vu une partie de la classe politique feindre de s'indigner de ses profits dégagés sur le dos du « consommateur ».

Depuis longtemps, nous réclamons une taxe sur la richesse nouvellement créée due à la spéculation sur les carburants.

Pourtant, cette annonce embarrassante en plein milieu du procès de l'ERIKA n'est pas due au hasard. Par ce biais, Total tente une diversion pour éviter que l'opinion publique se focalise sur un procès qui va durer plusieurs mois.

Combien faut-il de pétroliers échoués sur nos côtes, de paysages « meurtris » par les hydrocarbures, de communes surendettées par la dépollution pour prendre les choses à bras le corps.

L'enjeu de la spéculation qui plane sur l'énergie aujourd'hui est de réduire les coûts d'acheminement au maximum quitte à faire naviguer des « bombes à retardement ».

Pour INDECOSA-CGT, une compagnie pétrolière qui affrète un navire dans ces conditions ne peut s'affranchir de toute responsabilité. Depuis peu, les pouvoirs publics ont « musclé » la législation du transport maritime.

Malheureusement, avec un trafic en progression constante dans des zones saturées comme le golf de Gascogne, le pire est peut être devant nous.

Pour éviter d'en arriver là, il faut renforcer la maîtrise publique du trafic maritime au niveau national et international. A cela s'ajoute une collaboration sans faille entre les états. La fin des pavillons de complaisance et des certificateurs « discounts ». En cas de risque écologique, la responsabilité devra être partagée entre affrèteur et armateur.

Contact Presse: Arnaud FAUCON au 01.48.18.84.31

Montreuil, le 19 février 2007.